

**Parachèvement de l'autoroute 30 de l'autoroute 15
à l'échangeur Jean Leman (Candiac)**

**Mémoire présenté par : Daniel Robidoux
Agriculteur, citoyen de Saint-Constant
Septembre 2005**

Messieurs les commissaires,

Je suis un agriculteur dont la terre sera expropriée et je suis contre ce projet pour les motifs suivants :

La première richesse naturelle d'un pays à des fins de sécurité alimentaire est sans contredit son domaine arable. Au Québec, le sol arable ne constitue que 2 % de l'ensemble du territoire québécois, soit le plus faible pourcentage de terres agricoles au Canada. Seulement 15 % des sols agricoles québécois sont des terres de très bonne qualité. C'est le cas des terres visées par l'option sud (tronçon Candiac - St-Constant). Il importe donc de les préserver, pour nos générations futures, pour notre patrimoine collectif.

La construction de l'échangeur Jean-Leman ajoute au tracé de l'autoroute 30 au sud de Saint-Constant une perte additionnelle des meilleures terres agricoles, celles qui nous nourrissent.

Sa réalisation d'une longueur de 3.4km donnera le feu vert à la réalisation de l'autoroute 30 en zone agricole de St-Constant d'une longueur de 9km. L'ensemble de ce projet fera perdre 107 hectares en plus de fragiliser 469 hectares d'excellentes terres agricoles, parmi les meilleures au Québec. Au total, c'est 576 hectares de nos meilleures terres qui sont menacées de disparaître. Je crois important que l'ensemble des impacts du tronçon Est soit analysé et regardé dans sa globalité. Ce que vous nous avez refusé en limitant nos questions lors de la première partie de ces audiences. Une vue d'ensemble des impacts sociaux, environnementaux et économiques du tronçon Est, n'a jamais été présentée dans sa globalité à la population et encore moins devant un bureau d'audiences publiques.

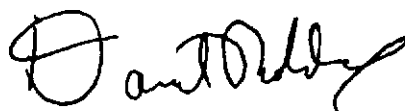
Ce projet aura des répercussions importantes sur ma ferme. En effet, l'autoroute qui est projetée en milieu agricole, menace 10 % de nos terres soit 20 à 30 arpents (6.6 à 10 hectares). Ces arpents de terre donnent un très bon rendement à cause de leur qualité. Ils permettent une récolte annuelle de 1800 à 2000 balles de foin soit un revenu annuel de près de 8 000\$. Ce foin permet de nourrir notre bétail. Sans ces terres, il me faudra compenser la perte de ce foin par des achats additionnels. Tout cela à cause du tronçon de la 30 en zone agricole.

Les mesures d'atténuation pour combler la perte d'arpents de terres agricoles sont limitées. Le remplacement d'une terre est conditionnel à la disponibilité des terres du même calibre à proximité de notre ferme, ce qui est peu probable. Par exemple, une terre trop éloignée ne permet pas d'y envoyer les animaux en pâturage. De plus, cela oblige l'agriculteur à parcourir une longue distance augmentant ainsi les coûts reliés au transport, les bris mécaniques et les risques d'accidents.

Si vous prenez le temps d'analyser l'ensemble des impacts, ce que la population vous a demandé, vous serez à même de conclure que la solution la plus logique et la moins dommageable pour l'environnement c'est de construire l'autoroute 30 sur la route 132. Ainsi, on évitera le gaspillage de 576 hectares d'excellentes terres à proximité de Montréal.

Messieurs les commissaires, je vous remercie de l'attention que vous porterez à mon mémoire et ce dans l'intérêt des générations futures.

Daniel Robidoux,



p.j. Signatures en appui à ce mémoire